

REXCO CONSEILS

Société par actions simplifiée au capital de 383.319 €
Siège social : 19 rue de Sèvres – 92100 Boulogne-Billancourt
529 504 219 RCS Nanterre

(ci-après la « **Société** »)

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-trois septembre,

Le soussigné :

Monsieur Xavier TREMBLAY, né le 18 août 1972 à Versailles (78), de nationalité française, demeurant 8 bis rue du Maréchal Joffre - 92330 Sceaux, détenant 383.319 actions ordinaires de la Société,

seul associé de la Société, détenant seul la totalité des 383.319 actions ordinaires composant le capital social de la Société, et détenant ainsi l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (l'« **Associé Unique** »),

I- Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- La lettre de démission de Monsieur Xavier Tremblay de ses fonctions de Président de la Société, en date de ce jour ;
- Les statuts de la Société (les « **Statuts** ») ;
- Le projet de statuts refondus de la Société figurant en **Annexe 1** des présentes décisions (les « **Statuts Refondus** »).

II- A pris par acte sous seing privé, les décisions unanimes (les « Décisions ») relatives à l'ordre du jour ci-après :

1. Constatation de la démission de Monsieur Xavier Tremblay de ses fonctions de Président de la Société et désignation de la société Financière XT en remplacement ;
2. Adoption des Statuts Refondus de la Société ;
3. Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

(Constatation de la démission de Monsieur Xavier Tremblay de ses fonctions de Président de la Société et désignation de la société Financière XT en remplacement)

L'Associé Unique,

connaissance prise de la lettre de démission adressée par Monsieur Xavier Tremblay en date de ce jour, aux termes de laquelle ce dernier a indiqué démissionner de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour,

constate la démission de Monsieur Xavier Tremblay de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour ;

décide, en tant que de besoin, de dispenser Monsieur Xavier Tremblay de tout préavis ;

décide de désigner la société Financière XT, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros dont le siège social est situé 8 bis rue du Maréchal Joffre – 92330 Sceaux, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 988 038 535, représentée par Monsieur Xavier Tremblay, dûment habilité (« **Financière XT** »), en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée à compter de ce jour ;

décide que Financière XT représentera la Société à l'égard des tiers et sera, à ce titre, investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs que la loi, les statuts, et la convention de mandat conclue en date de ce jour entre la Société et Financière XT (la « **Convention de Mandat** »), attribuent expressément aux Associés ;

décide que Financière XT percevra une rémunération conformément à ce qui est stipulé au sein de la Convention de Mandat ;

décide que les frais supportés par Financière XT dans le cadre de l'exercice de son mandat de Président de la Société lui seront remboursés conformément à ce qui est prévu au sein de la Convention de Mandat ;

prend acte que Financière XT a d'ores et déjà déclaré accepter sa fonction de Président de la Société et n'être frappée d'aucune incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

(Adoption des Statuts Refondus de la Société)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du projet de Statuts Refondus figurant en **Annexe 1**,

adopte, article par article, puis dans leur ensemble, les Statuts refondus de la Société, tels qu'ils figurent en **Annexe 1** des présentes.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de la présente décision aux fins d'accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité qu'il appartiendra auprès de toutes administrations et juridictions compétentes.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* *

*

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par l'Associé Unique.

De convention expresse valant convention sur la preuve, l'Associé Unique a accepté de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service DocuSign (www.docusign.com), reconnaissant à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature dudit procès-verbal par le service DocuSign (www.docusign.com).

[Signatures en page suivante]

DocuSigned by:
Xavier Tremblay
9788EB14C46C404...

Monsieur Xavier Tremblay

Bon pour acceptation des fonctions de Président

DocuSigned by:
Xavier Tremblay
9788EB14C46C404...

Financière XT

Par : Monsieur Xavier Tremblay

Annexe 1

Statuts Refondus